

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (17.03.2017)	C	C	C	C	Reçu 17.03.17	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	01.03.2017	C	C	C	C	Reçu 01.03.17	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	16.11.2016	C	C	L	C	Reçu 28.11.16	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	17.03.2017	C	C	C	C	Reçu 13.03.17	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	17.03.2017	C	C	C	C	Référence légale: <i>Ministeral Ordinance No.69, 2015</i>	
		Marquage des navires ²		C	C	C	C	Référence légale: <i>Ministeral Ordinance No.69, 2015</i>	
		Marquage des engins ²		C	C	C	C	A indiqué que les engins sont marqués: Source IOTC-2017-CoC14- CQ11. Référence légale: <i>Notice of Director- General of Resources Management Department of Fisheries Agency of Japan No.850, 1^{er} août 2016</i>	
		Marquage des DCP		C	C	C	C	Référence légale: <i>Notice of the Director-General of Resources Management Department of Fisheries Agency of Japan No.850, 1^{er} août 2016</i>	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C	Référence légale: <i>Ministerial Ordinance No.78, 22 Déc. 2016</i>	
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale		Depuis 15.02.2014	C	C	C	C	Reçu 20.02.17 (révision).

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Numéro OMI pour les navires éligibles	Depuis 01.01.2016	C	C	C	C	A 226 navires dans le RAV et 226 avec des numéros OMI.	
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	Depuis 15.02.2016	C	C	C	C	Reçu 01.08.16	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17.03.2017	C	C	C	C	Interdit en 2009, Référence légale: <i>Act No.24</i> 11 avril 2016 et <i>Ministerial Ordinance 39</i> , 19 mai 2016.	
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	C	C	C	C	Reçu 10.04.17 (révision).	
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	17.03.2017	C	C	C	C	Reçu 15.03.17	
2.5.	Rés. 16/07	Interdiction des lumières artificielles de surface ou immergées dans le but d'agréger des poissons.	27.09.2016			N/A	N/A	Demande de prolongement de l'utilisation demandée le 21.06.16	
2.6.	Rés. 16/08	Interdiction des aéronefs et des véhicules aériens sans pilote.	27.09.2016			N/A	N/A		
2.7.	Rés. 16/01	Rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de captures de YFT.	17.03.2017			N/A	N/A		La réduction des captures ne s'applique pas au Japon.
2.8.	Rés. 16/06	Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration des données de captures.	17.03.2017			C	C	Rapport/information reçu 17.03.17, Les méthodes sont: collecte, traitement et déclaration en temps opportun des données.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	C	C	C	Reçu 14.02.17	
3.2.	Rés. 15/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	A confirmé avoir l'intention de ne pas soumettre de PDF.	
3.3.	Rés. 15/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C	Reçu 26.03.09	
Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	N/A	N/A		N/A	N/A	Aucun navire pêchant SWO et ALB en 2007.			
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	C	C	C	Dernière mise à jour 03.03.17	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire <24m dans le RAV	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI et n'a pas d'accords entre CPC.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C	SSN adopté en 2007. Référence légale: <i>Notification No.2741 of the Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries</i> du 17/12/2015.	
4.2.		Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN	30.06	C	C	C	C	Reçu 27.06.16 Avait 56 navires actifs en 2015, a déclaré 235 navires équipés de SSN en 2015.	
4.3.		Plan de mise en œuvre des SSN	30.04.2016			N/A	N/A	SSN adopté 2007 et couverture 100%.	
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									
5.1.		Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30.06	C	C	C	C	Données reçues 30-06-2016	
		• LL - Provisoires	30.06	C	C	C	C		
		• LL - Finales	30.12	C	C	C	C	Données reçues 28-12-2016	
5.2.	Rés. 15/02 & Rés 15/05	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	C	C	C	C	Données reçues 30-06-2016	
		• LL - Provisoires	30.06	C	C	C	C		
		• LL - Finales	30.12	C	C	C	C	Données reçues 28-12-2016	
5.3.		Fréquences de tailles							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	C	C	C	C	Données reçues 30-06-2016	
		• LL - Provisoires	30.06	C	P/C	C	P/C		
		• LL - Finales	30.12	C	C	C	P/C	Moins de 1 poisson mesuré par tonne	
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30.06	C	C	C	C	Données reçues 30-06-2016	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	C	C	C	C		
		DCP déployés par types	30.06	C	C	C	C		
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	C	C	C	C	Données reçues 30-06-2016	
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	C	C	C	C		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	C	P/C	C	P/C	Moins de 1 poisson mesuré par tonne	
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis 07.07.2010	C	C	C	C	Interdit depuis 2010. Référence légale:	
6.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis 14.08.2013	C	C	C	C	<i>Ministerial Ordinance No.78, 22/12/2016.</i>	
6.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	17.03.2017	C	C	C	C	Données déclarées 01-03-2017. 11 interactions (Source: rapports d'observateurs du Japon)	
6.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	C	C	C	C	Obligation en place depuis 2009; Référence légale: Notice of Director General of Resources Management Department of Fisheries Agency of Japan No.850, August 2016.	
6.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	C	C	C	C		
6.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	17.03.2017	C	C	C	C	Données déclarées 01-03-2017. 15 interactions (Source: rapports d'observateurs du Japon)	
6.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	C	C	C	C	Obligation en place depuis 2010; Référence légale: <i>Notification No.2575 of the Ministry of Agriculture, forestry and Fisheries</i> du 28/12/2016.	
6.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30.06 (Tous engins)	L	C	L	C	Données déclarées 01-03-2017. 2 interactions (Source: rapports d'observateurs du Japon)	
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 17.03.2017	C	C	C	C	Données reçues 17.03.17. 0 occurrences déclarées pour 2016.	
6.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30.06 (Tous engins)	C	C	C	C	Données déclarées 01-03-2017. Aucune interaction (Source: rapports d'observateurs du Japon)	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 17.03.2017	C	C	C	C	Données reçues 17.03.17. 0 occurrences déclarées pour 2016.	
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07.03.2017)	C	C	C	C	Aucun navire figurant sur la liste INN de la CTOI 2016.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	17.03.2017	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires figurant sur la liste INN de la CTOI en 2016.	
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	C	C	C	C	Reçu 29.08.16	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	17.03.2017	C	C	C	P/C	Reçu 24.02.17. A déclaré deux navires en Afrique du sud (CT). Maurice a déclaré 1 navire à Port Louis.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	C	C	C	C	Dernière mise à jour 29.01.16	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	15.02.2017	C	C	C	C	Infractions présumées: 63 Réponses reçues: 63	
8.5.		Paiement contribution PRO	17.08.2016	C	C	C	C	Reçu: 17.01.17	
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	17.03.2017	C	C	C	C	Avait 56 navires actifs en 2015; Nombre de navires suivis: 10; Couverture par engins LL 4,6%.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (> 24m) ²	Depuis le 01/07/2010	C	C	C	P/C	Couverture par engins LL 4,6%.	
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant dans la zone CTOI. Précédemment évalué comme C.	
9.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	L	C	L	C	1 Rapport d'observateur fourni.	
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	C	C	C	C	Rapport reçu 27.09.16	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	C	C	C	C	Rapport reçu 29.03.16	
10.3.		Rapport annuel ²	17.03.2017	C	C	C	C	Rapport reçu 16.03.16 et	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
								17.03.17; Pas aux normes CTOI.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour 21.03.17	
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
11.2.	Rés. 16/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.7.		Refus de demande d'entrée au port	01.03.2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12. Mesures relatives aux marchés									
12.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	17.03.2017	L	C	C	C	Rapport reçu 16.03.17	

Commentaires sur le niveau d'application par le Japon des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA13 en 2016.

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par le Japon des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 13^e session en 2016, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Japon par le président de la Commission dans un courrier daté du 27 mai 2016.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré les fréquences de taille pour les requins aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 05/05. |
|--|

Réponse : Le Japon a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 13 mars 2017.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Japon des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA14 en 2017.

Après examen du Rapport d'application 2017 du Japon, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2017)	État précédent (2016)
Questions de conformité répétées		
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles sur les requins selon les normes CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
Questions de conformité non répétées		
• N'a pas déclaré les fréquences de taille des pêcheries palangrières aux normes de la CTOI (moins de 1 poisson mesuré par tonne), comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	C
• N'a pas fourni un rapport complet sur les transbordements au port, comme requis par la Résolution 14/06.	P/C	C
• N'a pas atteint le niveau requis de couverture par les observateurs des navires >24m, comme requis par la Résolution 11/04.	P/C	C